



## Location ERP et couvre feu

-----  
Par modjo2a

Bonjour,

Je loue un restaurant enfin le lieu sans personnel et sans utilisation de la cuisine.

Avec le couvre-feu maintenu après le 2 juin, est-on obligé de partir à 1 heure du couvre-feu où peut on rester dans le lieu jusqu'à 6h du matin ?

D'avance merci